



PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE

du **vendredi 16 mars 2018** à 9 h.30 et à 14 h.30

Salle des séances plénières
Rue du Lombard 69

1. PRISES EN CONSIDÉRATION

- PROPOSITION DE RÉOLUTION (de Mme Anne-Charlotte d'URSEL, MM. Boris DILLIÈS, Alain DESTEXHE et Abdallah KANFAOUI) visant à faciliter et sécuriser la circulation des motocyclettes en Région bruxelloise (n° A-608/1 – 2017/2018).
- PROPOSITION D'ORDONNANCE (de MM. Amet GJANAJ, Fouad AHIDAR, Mmes Caroline PERSOONS, Brigitte GROUWELS, MM. Benoît CEREXHE et René COPPENS) modifiant le Code électoral communal bruxellois (n° A-634/1 – 2017/2018).
- (*POUR MÉMOIRE*) PROPOSITION D'ORDONNANCE (de Mme Caroline DÉsir et cs) modifiant l'article 23, § 9, du Code électoral communal bruxellois (n° A-649/1 – 2017/2018).

2. PROJETS D'ORDONNANCE, PROPOSITION D'ORDONNANCE, PROPOSITIONS DE RÉOLUTION ET PROPOSITIONS D'ORDONNANCE SPÉCIALE

- PROJET D'ORDONNANCE modifiant le Code bruxellois du Logement, visant à renforcer la bonne gouvernance dans le secteur du logement public (n^{os} A-635/1 et 2 – 2017/2018).

PROPOSITION D'ORDONNANCE (de MM. Alain MARON et Arnaud VERSTRAETE) modifiant l'ordonnance du 17 juillet 2003 portant le Code bruxellois du Logement et visant à instaurer des commissions indépendantes d'attribution pour les logements publics (n^{os} A-605/1 et 2 – 2017/2018).

- RAPPORTEUR : M. Michel COLSON
- DISCUSSION CONJOINTE.

- PROJET D'ORDONNANCE modifiant l'ordonnance du 17 juillet 1997 relative à la lutte contre le bruit en milieu urbain (n^{os} A-632/1 et 2 – 2017/2018).
 - RAPPORTEUR : M. Eric BOTT
 - DISCUSSION.

- PROJET D'ORDONNANCE portant assentiment à l'Amendement au Protocole de Montréal à la Convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone, relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, adopté à Kigali le 15 octobre 2016 (n^{os} A-633/1 et 2 – 2017/2018).
 - RAPPORTEUR : M. Michaël VOSSAERT
 - DISCUSSION.

- PROJET D'ORDONNANCE portant assentiment à l'accord de coopération entre l'Etat fédéral, la Région wallonne, la Région flamande, la Région de Bruxelles-Capitale et la Communauté germanophone portant sur la coordination des politiques d'octroi des autorisations de travail et d'octroi du permis de séjour, ainsi que les normes relatives à l'emploi et au séjour des travailleurs étrangers (n^{os} A-638/1 et 2 – 2017/2018).
 - RAPPORTEUR : M. Eric BOTT
 - DISCUSSION.

- PROPOSITION DE RÉOLUTION (de Mme Caroline DÉsir, M. Emmanuel DE BOCK, Mme Julie de GROOTE, M. Jef VAN DAMME, Mmes Els AMPE, Kenza YACOUBI, Zoé GENOT et M. Bruno DE LILLE) visant à s'opposer et à inciter à ne pas approuver le projet de loi du Gouvernement fédéral autorisant les visites domiciliaires (n^{os} A-640/1 et 2 – 2017/2018).

PROPOSITION DE RÉOLUTION (de M. Michaël VERBAUWHEDE, Mme Mathilde EL BAKRI, M. Youssef HANDICHI et Mme Claire GERAETS) visant à dénoncer le projet de loi autorisant les visites domiciliaires (n^{os} A-636/1 et 2 – 2017/2018).

- RAPPORTEUSE : Mme Nadia EL YOUSFI
- DISCUSSION CONJOINTE.

- PROPOSITION D'ORDONNANCE SPÉCIALE (de MM. Emmanuel DE BOCK, Ridouane CHAHID, Mme Zoé GENOT, MM. Bruno DE LILLE, Vincent DE WOLF et Mme Els AMPE) modifiant la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises et visant à renforcer la démocratie directe par la suppression de la liste des suppléants aux élections régionales (n^{os} A-586/1 et 2 – 2017/2018).

PROPOSITION D'ORDONNANCE SPÉCIALE (de MM. Emmanuel DE BOCK et Serge de PATOUL) modifiant la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises et supprimant les candidats suppléants (n^{os} A-28/1 et 2 – S.O. 2014).

PROPOSITION D'ORDONNANCE SPÉCIALE (de M. Alain DESTEXHE, Mme Anne-Charlotte d'URSEL et M. Willem DRAPS) visant à supprimer l'effet dévolutif de la case de tête et les suppléants pour les élections du Parlement bruxellois (n^{os} A-138/1 et 2 – 2014/2015).

PROPOSITION D'ORDONNANCE SPÉCIALE (de M. Benoît CEREXHE) visant à supprimer l'effet dévolutif de la case de tête et les suppléants pour les élections du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale (n^{os} A-551/1 et 2 – 2016/2017).

- RAPPORTEUSE : Mme Nadia EL YOUSFI
- DISCUSSION CONJOINTE.

- PROPOSITION D'ORDONNANCE SPÉCIALE (de MM. Emmanuel DE BOCK, Christos DOULKERIDIS, Mme Nadia EL YOUSFI, MM. Fouad AHIDAR, Bruno DE LILLE et Vincent DE WOLF) modifiant la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises et visant à la parité sur les listes électorales régionales (n^{os} A-585/1 et 2 – 2017/2018).

- RAPPORTEUR : M. Ridouane CHAHID
- DISCUSSION.

3. QUESTIONS ORALES (VOIR ANNEXE)

4. QUESTIONS D'ACTUALITÉ (*)

5. SCRUTINS SECRETS ()**

- en vue de la désignation d'un membre effectif et d'un membre suppléant pour le conseil d'administration du Centre interfédéral pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme et les discriminations (article 8 de l'accord de coopération du 12 juin 2013, approuvé par l'ordonnance du 27 février 2014).

6. VOTES NOMINATIFS (**)

- sur les projets d'ordonnance terminés.
- sur les propositions de résolution terminées.
- sur les propositions d'ordonnance spéciale terminées.
- sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de M. Johan VAN den DRIESSCHE (N) à M. Rudi VERVOORT, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, du Développement territorial, de la Politique de la Ville, des Monuments et Sites, des Affaires étudiantes, du Tourisme, de la Fonction publique, de la Recherche scientifique et de la Propreté publique, concernant «l'affectation du Fonds Sommets européens en 2016 et 2017».

Bruxelles, le 7 mars 2018

(*) à 14 h.30

(**) à partir de 16 h.30

(TRADUCTION)

ORDRE DU JOUR MOTIVÉ

déposé en conclusion de l'interpellation de M. Johan VAN den DRIESSCHE (N) à M. Rudi VERVOORT, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, du Développement territorial, de la Politique de la Ville, des Monuments et Sites, des Affaires étudiantes, du Tourisme, de la Fonction publique, de la Recherche scientifique et de la Propreté publique, concernant «l'affectation du Fonds Sommets européens en 2016 et 2017».

(développée en commission des Affaires intérieures du 20 février 2018)

* * *

« Le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale,

- Ayant entendu l'interpellation de M. Johan VAN den DRIESSCHE (N) concernant « l'affectation du Fonds Sommets européens en 2016 et 2017 » et la réponse du Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, du Développement territorial, de la Politique de la Ville, des Monuments et Sites, des Affaires étudiantes, du Tourisme, de la Fonction publique, de la Recherche scientifique et de la Propreté publique ;
- Vu :
 - la loi du 10 août 2001 créant un Fonds de financement du rôle international et de la fonction de capitale de Bruxelles, créant un fonds budgétaire Primes linguistiques et modifiant la loi organique du 27 décembre 1990 créant des fonds budgétaires, notamment les articles 2 et 4, modifiés par les lois du 24 décembre 2002 et du 19 juillet 2012 ;
 - la loi spéciale du 19 juillet 2012 portant un juste financement des Institutions bruxelloises ;
 - le rapport d'évaluation concernant l'affectation des crédits transférés du « Fonds de financement du rôle international et de la fonction de capitale de Bruxelles » en 2016 ;
- Considérant :
 - que le budget du « Fonds de financement de certaines dépenses effectuées qui sont liées à la sécurité découlant de l'organisation des Sommets européens à Bruxelles, ainsi que de dépenses de sécurité et de prévention en relation avec la fonction de capitale nationale et internationale de Bruxelles » (ci-après : « le Fonds ») a été porté de 25 millions d'euros à 55 millions d'euros en 2012 ;
 - qu'on a justifié cette hausse du budget par une augmentation du nombre de sommets et du nombre de délégations suite à l'élargissement de l'Union européenne ;

- que depuis la sixième réforme de l'État, c'est la Région de Bruxelles-Capitale, par l'intermédiaire des membres régionaux du Comité de coopération, qui prend la décision d'octroyer les moyens du Fonds, après avis de l'autorité fédérale, par l'intermédiaire des membres fédéraux du Comité de coopération ;
- qu'en 2016, seuls 3,3 millions d'euros ont effectivement été consacrés aux heures prestées par les zones de police pour assurer la sécurité des sommets européens ;
- que les bourgmestres des zones de police Bruxelles-Capitale / Ixelles et Evere / Schaerbeek / Saint-Josse-ten-Noode se plaignent de se voir allouer trop peu de moyens par l'autorité fédérale pour leurs efforts afin d'assurer la sécurité lors des sommets européens ;
- qu'en 2016, les moyens du Fonds – 8 millions d'euros au total – ont notamment été utilisés afin de doubler la capacité d'accueil de l'asbl Transit, d'installer des fontaines d'eau potable et des toilettes publiques dans les stations de la STIB et de distribuer 15.000 repas ;
- qu'aux dires du ministre-président en commission des Affaires intérieures du 20 février dernier, le seul critère utilisé pour la répartition du Fonds est le « cadre théorique de la zone de police » et donc par le nombre réel d'heures prestées par les différentes zones de police ;
- qu'il n'y a dès lors aucun lien entre la dotation à chaque zone de police bruxelloise et la mobilisation réelle d'agents par chaque zone de police dans le cadre des sommets européens ;
- que l'autorité fédérale dégage donc des moyens suffisants (55 millions d'euros), mais que leur affectation et répartition entre les zones de police bruxelloises par le ministre-président tient vraiment trop peu compte des véritables priorités et des effectifs réellement mobilisés par les différentes zones de police ;

Demande au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale :

- d'adapter la répartition des moyens du « Fonds de financement de certaines dépenses effectuées qui sont liées à la sécurité découlant de l'organisation des Sommets européens à Bruxelles, ainsi que de dépenses de sécurité et de prévention en relation avec la fonction de capitale nationale et internationale de Bruxelles » afin de tenir compte de l'effort réel fourni par les zones de police en vue d'assurer la sécurité des Sommets européens. ».

Bruxelles, le 22 février 2018

(S.) Johan VAN den DRIESSCHE (N)
Liesbet DHAENE (N)
Cieltje VAN ACHTER (N)

ANNEXE

QUESTIONS ORALES

(QUESTIONS ÉCRITES AUXQUELLES IL N'A PAS ÉTÉ RÉPONDU)

- QUESTION ORALE (n° 906) de M. Bernard CLERFAYT (F), à M. Rudi VERVOORT, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, du Développement territorial, de la Politique de la Ville, des Monuments et Sites, des Affaires étudiantes, du Tourisme, de la Fonction publique, de la Recherche scientifique et de la Propreté publique, concernant «l'accès par les services de police aux images des caméras installées sur le réseau des sociétés de transports en commun».
- QUESTION ORALE (n° 907) de Mme Marion LEMESRE (F), à M. Rudi VERVOORT, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, du Développement territorial, de la Politique de la Ville, des Monuments et Sites, des Affaires étudiantes, du Tourisme, de la Fonction publique, de la Recherche scientifique et de la Propreté publique, concernant «le développement d'Airbnb à Bruxelles».
- QUESTION ORALE (n° 908) de M. Jef VAN DAMME (N), à M. Rudi VERVOORT, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, du Développement territorial, de la Politique de la Ville, des Monuments et Sites, des Affaires étudiantes, du Tourisme, de la Fonction publique, de la Recherche scientifique et de la Propreté publique, concernant «un scan de notre ville afin de dépister les espaces abandonnés».
- QUESTION ORALE (n° 909) de M. Emin ÖZKARA (F), à M. Rudi VERVOORT, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, du Développement territorial, de la Politique de la Ville, des Monuments et Sites, des Affaires étudiantes, du Tourisme, de la Fonction publique, de la Recherche scientifique et de la Propreté publique, concernant «la législation handistreaming et les avancées réalisées en faveur de l'inclusion des personnes handicapées».
- QUESTION ORALE (n° 910) de M. Bruno DE LILLE (N), à M. Rudi VERVOORT, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, du Développement territorial, de la Politique de la Ville, des Monuments et Sites, des Affaires étudiantes, du Tourisme, de la Fonction publique, de la Recherche scientifique et de la Propreté publique, concernant «la vente du bâtiment CCN et la relocalisation du personnel régional».

- QUESTION ORALE (n° 1288) de M. Arnaud PINXTEREN (F), à M. Didier GOSUIN, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant «l'historique et l'état des lieux des missions délégués d'Atrium, de BIE et d'impulse.brussels».
- QUESTION ORALE (n° 1002) de M. Bernard CLERFAYT (F), à M. Pascal SMET, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité et des Travaux publics, concernant «l'accès par les services de police aux images des caméras installées sur le réseau des sociétés de transports en commun».
- QUESTION ORALE (n° 749) de M. Jef VAN DAMME (N), à Mme Céline FREMAULT, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée du Logement, de la Qualité de vie, de l'Environnement et de l'Energie, concernant «les caméras liées à la zone de basses émissions».
- QUESTION ORALE (n° 752) de Mme Hannelore GOEMAN (N), à Mme Céline FREMAULT, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée du Logement, de la Qualité de vie, de l'Environnement et de l'Energie, concernant «le recouvrement de dettes par Hydrobru/Vivaqua et l'établissement de plans d'apurement».
- QUESTION ORALE (n° 753) de M. Emin ÖZKARA (F), à Mme Céline FREMAULT, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée du Logement, de la Qualité de vie, de l'Environnement et de l'Energie, concernant «le suivi de l'appel à projets "Be circular - Be Brussels 2017"».
- QUESTION ORALE (n° 754) de Mme Liesbet DHAENE (N), à Mme Céline FREMAULT, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée du Logement, de la Qualité de vie, de l'Environnement et de l'Energie, concernant «le cahier des charges pour le système de gestion de la relation client (CRM) de homegrade.brussels».
- QUESTION ORALE (n° 535) de M. Ahmed EL KHANNOUSS (F), à Mme Fadila LAANAN, Secrétaire d'État adjoint au Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée de la Propreté publique et de la Collecte et du Traitement des déchets, de la Recherche scientifique, des Infrastructures sportives communales et de la Fonction publique, concernant «le soutien à l'économie numérique dans le cadre du programme Horizon 2020».
- QUESTION ORALE (n° 430) de M. Emin ÖZKARA (F), à Mme Bianca DEBAETS, Secrétaire d'État adjoint au Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée de la Coopération au Développement, de la Sécurité routière, de l'Informatique régionale et communale et de la Transition numérique, de l'Égalité des Chances et du Bien-être animal, concernant «les aménagements et travaux de voirie en vue d'améliorer la mobilité urbaine et la sécurité routière des voiries régionales des communes d'Auderghem, Berchem-Sainte-Agathe, Etterbeek, Evere, Forest, Ganshoren, Jette, Koekelberg, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode, Uccle, Watermael-Boitsfort, Woluwe-Saint-Lambert et Woluwe-Saint-Pierre».

Bruxelles, le 7 mars 2018